

Electricité

AIESH

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 25/06/2020

Applicables du 01/10/2026 au 31/12/2026 inclus

TVAC 6 %

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	27,921	27,921	19,346	19,386
Transport	2,743	2,743	2,743	2,743
Distribution	13,640	15,166	8,213	8,213
Total (hors surcharges)	44,304	45,830	30,302	30,342

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	17,92			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Tous compteurs et toutes consommations
Cotisation énergie	0,00000
Droit d'accise spécial (non-professionnel)*	4,87600
Redevance de raccordement RW (non soumise à TVA)**	0,07500
Total (surcharges)	4,95100

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	99,29			

Remarques

* Voir loi-programme du 30 mai 2026

Voir <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/12/27/2021043625/moniteur>

** La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

